

DÉPARTEMENT DE L'YONNE
COMMUNE D'ÉPINEUIL
CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 22 mars 2018

Date de Convocation : le 13 mars 2018

Compte Rendu

Madame Françoise SAVIE EUSTACHE, Maire, ouvre la séance à 19 h 00
Salle du Conseil - Mairie

L'an deux mil dix-huit, le jeudi vingt-deux mars à dix-neuf heures, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie d'Épineuil, en séance publique sous la présidence de Madame Françoise SAVIE EUSTACHE, Maire.

Étaient présents :

Mesdames Monica GUDIN DU PAVILLON, Maryline JOUVEY, Josette PFLUG, Françoise SAVIE EUSTACHE, Véronique VERZEAUX, Julie VEYRAT DAL DEGAN,

Messieurs Roger BLIN, Mathieu DAVID, Michel LAPORTE, Georges LARCHER, Didier NOUVELOT, Claude REGNIER, Stéphane LEBEAU,

Absents Excusés Représentés :

Madame Maud TSCHIRHARDT donne pouvoir à Monsieur Mathieu DAVID

Monsieur Kamel ATARI donne pouvoir à Madame Maryline JOUVEY

Invité :

Monsieur Thierry ALEXANDRE Receveur Municipal.

Madame PFLUG Josette accepte d'assurer le secrétariat de séance.

Le quorum étant réuni, le Conseil Municipal peut valablement délibérer. Madame le Maire ouvre la séance et rappelle l'ordre du jour.

Les Conseillers ayant reçu le Procès -Verbal de la séance du 14 décembre 2018, aucune observation n'étant apportée, celui-ci est adopté à l'unanimité des présents.

Ordre du jour :

1) VOTE DU BUDGET

1.1- Délibération relative à l'approbation des comptes de Gestion - Exercice 2017.

1.2 - Délibération relative à l'adoption des Comptes Administratifs – exercice 2017.

1.3 - Délibération relative à l'Affectation des Résultats – Exercice 2017.

1.4 - Délibération relative au vote Budgets Primitifs et Eau 2018.

1.5 - Délibération relative au vote des Taux des Trois Taxes d'Imposition Directe 2018.

1.6 - Délibération relative au versement d'une subvention.

1.7 - Délibération relative à l'encaissement de chèques.

2) EAU

3) ADHÉSION TERRITOIRES NUMÉRIQUES Bourgogne-Franche-Comté

4) POINT SUPPLÉMENTAIRE

- Demande de subvention Bâtiments de France pour travaux de réparation rampant Église.

-Tarifs de location SAD

5) INFORMATIONS DU MAIRE

6) QUESTION DIVERSES

I/ BUDGET**1.1/ Délibération relative à l'approbation des Comptes de Gestion 2017**

- Délibération n° 001 - 2018

- Budget Principal Commune, Service de l'Eau et de l'Assainissement, Pôle**d'Animations.**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le décret n° 1587 du 29 décembre 1962 portant règlement général sur la comptabilité publique ;

Considérant que le Conseil Municipal doit se prononcer sur l'exécution de la tenue des comptes de Monsieur ALEXANDRE Thierry, Receveur Municipal, pour l'année 2017 ;

Considérant la concordance des comptes de gestion retraçant la comptabilité patrimoniale de la commune tenue par Monsieur ALEXANDRE Thierry, Receveur Municipal.

Avec les comptes administratifs retraçant la comptabilité administrative tenue par Madame Françoise SAVIE EUSTACHE, Maire de la Commune.

Ayant entendu l'exposé de Madame le Maire, le Conseil Municipal :

APPROUVE à l'unanimité les comptes de gestion du Receveur Municipal pour l'exercice 2017.

DIT que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

DIT que le Maire et le Receveur Municipal sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

1.2/ Délibération relative à l'adoption des Comptes Administratifs 2017

- Délibération n° 002-2018

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), notamment les articles L5212-1 et suivants ;

Vu le décret n° 1587 du 29 décembre 1962 portant règlement général sur la comptabilité publique ;

Considérant que le Conseil Municipal doit se prononcer avant le 30 juin 2018 sur l'exécution de la comptabilité administrative de Madame Françoise SAVIE EUSTACHE, Maire d'Épineuil ;

Considérant que pour se faire, le maire doit quitter la séance et être remplacé par la première adjointe.

Considérant que les comptes administratifs font ressortir une identité d'exécution avec les comptes de gestion du receveur Municipal, le Conseil Municipal

APPROUVE à l'unanimité les comptes administratifs pour l'exercice 2017 .

1.3/ Délibération relative à l'affectation des Résultats du Budget 2017

- Délibération n°003-2018

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la loi n° 94-504 du 22 juin 1994 ;

Considérant que les résultats de l'exercice 2017 doivent faire l'objet d'une affectation et combler les besoins de financement ;
Après avoir entendu l'exposé du maire, le Conseil Municipal

VOTE à l'unanimité les résultats de l'exercice 2017 .

– Délibération n° 004-2018

1.4/ Délibération relative au vote des Budgets Primitifs 2018

Ces différents Budgets sont présentés au Conseil Municipal et seront votés au chapitre, pour la section fonctionnement et à l'opération pour la section d'investissement du Budget Principal.

Après en avoir délibéré et voté, à l'unanimité, le Conseil Municipal

ADOpte les Budgets Primitifs 2018.

1.5/ Délibération relative au vote des Taux des Trois Taxes d'Imposition Directe 2018

– Délibération n°005-2018

Après exposé de Madame le Maire, le Conseil Municipal

DÉCIDE à l'unanimité d'appliquer pour 2018, les mêmes taux que pour 2017.

– Délibération n°006-2018

1.6/ Délibération relative au versement d'une subvention pour une classe transplantée

Madame le Maire informe que le Directeur de l'École d'Épineuil nous demande une subvention exceptionnelle pour une classe transplantée qui vise à faire découvrir aux enfants des milieux inconnus, des activités physiques et sportives diversifiées et acquérir des connaissances sociales et civiques en actes. Le thème du séjour sera la découverte du milieu montagnard en lien avec la course d'orientation. Il se déroulera du 18 au 22 juin 2018 à Villard de Lans en Isère. Le coût total du voyage par élève est de 219,50 €.

Le coût du projet est de 14 388€.

Le montant de subvention demandé est de 4000€.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité

DÉCIDE de prendre en charge la somme de 4000€ TTC.

1.7/ Délibération relative à l'encaissement de chèques

– Délibération n°007-2018

Le Conseil Municipal après avoir délibéré décide à l'unanimité d' :

ACCEPTER l'encaissement des trois chèques

II/ EAU

- Délibération relative à la Convention groupement de commande marché commun d'assainissement :

- Délibération n° 008 -2018

M. Rémi GAUTHERON, président du Syndicat Intercommunal du Tonnerrois et Mme Marie-Hélène GÉRARD, **Directrice Générale des Services de la Mairie de TONNERRE**, ont présenté en Décembre dernier un projet de groupement de commande des marchés de prestations de service d'entretien des ouvrages d'assainissement. Les marchés concernés sont ceux du Syndicat Intercommunal du Tonnerrois, de la Ville de

TONNERRE et de la commune d'ÉPINEUIL : ceux-ci dont l'échéance est prévue pour fin 2018 pourraient être attribués à un unique prestataire sous réserve d'acceptation par les trois collectivités. La reprise de compétence assainissement en 2019 prévue par le SIT s'en trouverait sur ce point facilitée.

Le coordonnateur du marché prévu est la Ville de TONNERRE. La commune d'ÉPINEUIL devra nommer afin d'être représentée à la Commission d'Appel d'Offres trois membres titulaires de son Conseil Municipal et trois membres suppléants.

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal

DÉCIDE de se joindre à la ville de TONNERRE et au SIT afin de procéder à un lancement commun de marché de prestation de service du réseau d'assainissement.

DÉCIDE de nommer les conseillers municipaux suivants membres titulaires de la Commission d'Appel d'Offres :

- Monsieur REGNIER Claude
- Monsieur BLIN Roger
- Madame PFLUG Josette

DÉCIDE de nommer les conseillers municipaux suivants membres suppléants de la Commission d'Appel d'Offres:

- Monsieur NOUVELOT Didier
- Monsieur LAPORTE Michel
- Monsieur LARCHER Georges

AUTORISE à l'unanimité Mme le Maire à signer la convention de groupement de commande.

- Délibération relative aux tarifs de l'eau facturés aux abonnés de la commune :

- Délibération n° 008 -2018

Afin de faciliter la facturation de l'eau aux abonnés d'ÉPINEUIL, il est rappelé au Conseil Municipal les tarifs en vigueur :

Abonnement eau (annuel)

Afin de faciliter la facturation de l'eau aux abonnés d'ÉPINEUIL, il est rappelé au Conseil Municipal les tarifs en vigueur :

Abonnement eau (annuel) *	52,00 €
Abonnement assainissement (annuel)	30,00 €
Consommation eau	1,52 €
Consommation assainissement	1,4164 €
Redevance pollution domestique	0,22 €
Redevance modernisation réseau	0,30 €
Ouverture de dossier (sans manœuvre de vanne)	20,00 €
Ouverture de compteur	40,00 €
Fermeture de compteur	40,00 €
Enquête de conformité	80,00 €
PFAC	2000.00€ par branchement
Frais de branchement: majoration de 10% du montant HT des travaux refacturés par la commune et minoré des subventions éventuelles.	

Après en avoir délibéré , le Conseil Municipal

APPROUVE à l'unanimité ces tarifs,

AUTORISE à l'unanimité leurs facturations aux abonnés.

III/ADHÉSION TERRITOIRES NUMÉRIQUES Bourgogne-Franche-Comté**Délibération relative à l'adhésion à Territoires numériques Bourgogne-Franche-Comté**

Afin de développer la dématérialisation des documents administratifs un Groupement d'Intérêt Public (GIP) e-Bourgogne-Franche-Comté ayant pour objet le développement de services numériques.

Après exposé de Madame le Maire, le Conseil Municipal,

-DECIDE à l'unanimité d'adhérer au Groupement d'Intérêt Public.

VI/ POINT SUPPLÉMENTAIRE**1)Travaux Eglise**

- Délibération n° 010 -2018

Suite au sinistre de l'église du début d'année, une solution de réparation a été trouvée avec les Bâtiments de France : ces travaux de réparation du rampant endommagé ont fait l'objet d'un chiffrage réalisé par l'entreprise SARL MARQUIS pour un montant de 8366.26 € HT – 10 039.51 € TTC.

L'assureur de la commune prend en charge les réparations pour un montant de 4 389.24 € TTC (3 657.70 € HT).

Les Bâtiments de France subventionneraient le reste à charge de l'opération (4 708.56 € HT – 5 650.27 € TTC) pour un taux de 30 % (trente pour cent).

Le plan de financement serait établi comme suit :

DÉPENSES	RESSOURCES
Montant subventionnable: - 4 708.56 € HT	Bâtiment de France (30 %): - 1 412.57 € HT Autofinancement: - 3 296.00 € HT (Commune - fonds propres)
TOTAL: 4 708.56 € HT	TOTAL: 4 708.56 € HT

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal:

ACCEPTE le principe de réparation du rampant de l'église

CHARGE Madame le Maire de signer et déposer le dossier de subvention auprès des Bâtiments de France.

ACCEPTE le devis de 8366.26 € HT – 10 039.51 € TTC de l'entreprise SARL MARQUIS et,

AUTORISE Madame le Maire à lancer les travaux sous réserve de l'obtention préalable de la subvention.

2) Délibération n° 012 -2018

Salle André Durand

La commune est régulièrement sollicitée par des associations externes pour le prêt de la salle des fêtes. Le règlement relatif à la location de la salle ne prévoit pas de disposition particulière pour ce type de demande.

Il est proposé au Conseil Municipal de définir un tarif spécifique pour les associations externes à la commune **MAIS** du TONNERROIS.

Dorénavant, toute demande de réservation de la Salle André Durand par une association externe à Épineuil mais du TONNERROIS fera l'objet d'un contrat de location avec un tarif préférentiel (demi-tarif).

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal:

-1 voix contre

-1 abstention

-13 voix pour

ACCEPTÉ la proposition et l'application du demi-tarif aux associations du TONNERROIS

VII/ INFOS DU MAIRE

➤ PLU

1) Réunion avec l'AFR et les vignerons Jeudi 29 mars à 18h en mairie Prise en compte des espaces agricoles et viticoles dans la réflexion communale.

2) Compte rendu de la réunion à la CCLTB le vendredi 16 mars à 15h en présence des représentants de la Communauté de Communes Le Tonnerrois en Bourgogne, Madame le Maire d'Épineuil et Monsieur MAHOT (consultant).

La démarche de la commune d'Épineuil est validée et retenue par la CCLTB comme expérimentation dans le cadre du PLUI.

- Signature de la convention « Participation citoyenne » à 18h le 22 mars 2018 en présence de Mr le Sous-Préfet, de la gendarmerie, des référents et de la presse.
- Scolaire :Avis favorable de l'Inspection académique pour le retour à la semaine de 4 jours sans classe le mercredi matin, à compter de la rentrée de septembre 2018.Nos horaires validés par le conseil d'école sont les mêmes qu'avant la réforme des NAP (8h30-12h / 14h-16h30)
- ARS Contrôle sanitaire des eaux destinées à la consommation .Prélèvement effectué le mercredi 31 janvier 2018 (Épineuil centre) à la Mairie 1er étage ; eau d'alimentation conforme aux exigences de qualité en vigueur pour l'ensemble des paramètres mesurés.

VIII/AUTRES INFORMATIONS

- Monsieur Mathieu DAVID nous informe de la prochaine mise en place d'un circuit court de distribution de produits locaux « Locavor.fr »

Madame le Maire clôture la séance à 21h15.